



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS POUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 20 du règlement n° URB-332, qu'une demande de permis de démolition a été déposée à la Ville pour l'immeuble suivant :

- **Adresse de l'immeuble concerné – 469, chemin du Fleuve (lot : 4 388 238)**

La demande se résume à ce qui suit:

- Permettre la démolition d'un bâtiment principal résidentiel d'un (1) étage, et ce, dans le but de construire un bâtiment principale unifamiliale isolé.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), toute personne intéressée qui désire s'opposer à cette demande de démolition doit s'adresser, par écrit, auprès du soussigné, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis.

Le Comité consultatif d'urbanisme déposera leur recommandation au Conseil à la séance ordinaire qui aura lieu le 13 novembre 2018, au Pavillon Wilson situé au 4b, rue Principale à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur la délivrance du permis demandée.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 24^e jours du mois d'octobre 2018.


Chantal Paquette
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Paquette, assistante-greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal Saint-François, Édition du 24 octobre 2018;
2. affiché au bureau de la Ville le 24 octobre 2018;
3. publié sur site Internet de la Ville le 24 octobre 2018;


Chantal Paquette
Assistante-greffière